RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit FENOVA SUPER®

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000610

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70
Téléfax: 04 78 71 08 46
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)
cloquintocet-mexyl
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Etiquetage supplémentaire

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 30 - < 50
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 ——— Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.192 mg/kg	>= 1 - < 10
fénoxaprop-P-éthyle (ISO)	71283-80-2	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373	>= 2,5 - < 10

	607-707-00-9	(Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-0000012013-89-0000	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.098 mg/kg	>= 2,5 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,0025 - < 0,025

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Principalement l'irritation
Risques	:	Le produit contient des distillats de pétrole, qui peuvent présenter un risque de pneumonie par aspiration. Peut provoquer une allergie cutanée.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Chlorure d'hydrogène
Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo- : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

sion

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre la forte chaleur du soleil ou d'une autre source, par exemple le feu. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Température de stockage recommandée : 0 - 35 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cloquintocet-mexyl	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,303 mg/m3

			systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,075 mg/m3
	Consomma-teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,043 mg/kg p.c./jour
Alcools en C9-11 éthoxylés	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2080 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	87 mg/m3
	Consomma-teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1250 mg/kg p.c./jour
	Consomma-teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
glycerol	Consomma-teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma-teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cloquintocet-mexyl	Eau douce	0,002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,934 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,312 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/kg
	Sédiment marin	0,093 mg/kg poids sec (p.s.)
Alcools en C9-11 éthoxylés	Eau douce	0,104 mg/l
	Eau de mer	0,104 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	13,7 mg/kg poids sec (p.s.)

	Sol	1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
glycerol	Eau douce	0,885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/l
	Sédiment marin	0,33 mg/l
	Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Hydrocarbure aromatique
Point de fusion/point de congélation	:	< 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	6,3 (25 °C) Concentration: 1 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	140 - 2.200 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	136 - 2136 mm2/s (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,28 Fénoxaprop-P-éthyle
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité	:	1,03 gcm3
Densité de vapeur relative	:	Non disponible pour ce mélange.
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

Répartition de la taille des particules	:	Non applicable
Forme	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Inflammabilité (liquides)	:	peut être inflammable
Auto-inflammation	:	> 400 °C
Taux d'évaporation	:	Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 4,96 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 4,688 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1.192 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë: 1.192 mg/kg Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3.150 - 4.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 1,224 mg/l

		Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: EPA OPP 81-2 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 1.098 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425 Estimation de la toxicité aiguë: 1.098 mg/kg Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,05 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	EPA OPP 81-5
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

cloquintocet-mexyl:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	72 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce	:	Cornée bovine
Résultat	:	Irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	EPA OPP 81-4
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification
Remarques	:	Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

cloquintocet-mexyl:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Cornée bovine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 437
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Espèce	:	Lapin
Méthode	:	EPA OPP 81-4
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-6
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : FIFRA 81.06
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471

		Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle osseuse Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Résultat: négatif
Alcools en C9-11 éthoxylés:		
Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
cloquintocet-mexyl:		
Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE ligne directrice 486 Résultat: négatif Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	12 mois
NOAEC	:	1,8 mg/l

Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Cancérogénicité - Evaluation	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

cloquintocet-mexyl:

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	18 mois
Dose	:	1.1, 11, 111, 583 mg/kg
NOAEL	:	111 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	négatif
Cancérogénicité - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Etude sur deux générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

cloquintocet-mexyl:

Effets sur la fertilité	:	Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 420 Poids

		corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 830 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 10, 60, 300 mg/kg bw/d Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Ingestion Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction. Méthode: OPPTS 870.3800 Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques	:	Aucun effet indésirable n'a été signalé

Composants:

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Evaluation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

cloquintocet-mexyl:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 12 months

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >=500 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Dose : 0, 15, 50, 150, 500 mg/kg bw/d
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Espèce : Rat
NOAEL : 0,7 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Symptômes : Augmentation du poids des reins, augmentation du poids du foie

cloquintocet-mexyl:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 3,77 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 y
Dose : 0.37, 3.8, 38, 75 mg/kg

Méthode	:	OCDE ligne directrice 451

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	9,66 - 10,2 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	2.0, 9.7, 64, 384 mg/kg
Organes cibles	:	Vessie

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	28 d
Dose	:	0, 50, 200 and 1000 mg/kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 410

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	15 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
Symptômes	:	Irritation

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	69 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 d
Symptômes	:	Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

cloquintocet-mexyl:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Irritation et réactions allergiques.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques : Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,83 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,85 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,98 mg/l Durée d'exposition: 7 jr CL50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 4,3 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 356,6 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: 599 µg/abeille Durée d'exposition: 72 h Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles méllifères DL50: 356 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles méllifères DL50: > 2.250 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 677,9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EL50: 0,89 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

		Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Alcools en C9-11 éthoxylés:		
Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	Remarques: Donnée non disponible
fénoxaprop-P-éthyle (ISO):		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,31 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,97 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,51 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,039 mg/l Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,076 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,16 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 24,8 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

		DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Espèce: Abeilles méllifères
cloquintocet-mexyl:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Truite Arc en Ciel): > 76 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 14 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,09 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 32 mg/l Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) NOEC: 500 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

NOEC: 500 mg/kg
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: >100 ug/bee
Durée d'exposition: 48 jr
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles méllifères

DL50: >100 ug/bee
Durée d'exposition: 48 jr
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles méllifères

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58,6 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

cloquintocet-mexyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1.200 - 3.200
Méthode: QSAR
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation	:	Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,72 Méthode: QSAR

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Bioaccumulation	:	Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Facteur de bioconcentration (FBC): 237 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,74 (25 °C) Méthode: QSAR

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 4,28

cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 1.000 Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,03 (25 °C)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Durée d'exposition: 56 jr Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305 Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,7 (20 °C) pH: 7 log Pow: 0,99 (20 °C) pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97
Méthode: OCDE ligne directrice 121
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Information écologique supplémentaire	:	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
Emballages contaminés	:	Vider et rincer le bidon. Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR). Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3082
ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fenoxaprop-P-ethyl, Hydrocarbure aromatique)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

		(Fenoxaprop-P-ethyl, Hydrocarbure aromatique)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fenoxaprop-P-ethyl, Hydrocarbure aromatique)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fenoxaprop-P-ethyl, Hydrocarbure aromatique)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fenoxaprop-P-ethyl, Hydrocarbure aromatique)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9	
ADR	:	9	
RID	:	9	
IMDG	:	9	
IATA	:	9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
RID		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
IATA (Cargo)		
Instructions de conditionne-	:	964

ment (avion cargo)
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA (Passager)
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)
Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l’utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

dangereux (Annexe XVII)		Numéro sur la liste 75, 3 fénoxaprop-P-éthyle (ISO) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	fénoxaprop-P-éthyle (ISO)
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

	E1	
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
	34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84, 65
Surveillance médicale renforcée (R4624-18)	:	Le produit n’a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)	:	4511, 4734

Autres réglementations:

Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
AICS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. cloquintocet-mexyl fénoxaprop-P-éthyle (ISO)
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.

H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1	H317	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 2	H411	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Clause de non-responsabilité
FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR